



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°101/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026**

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 63

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Fixation des tarifs de mise à disposition des différents espaces du bâtiment Office des entreprises

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-3,

Vu la compétence « Développement économique » exercée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que l'Agglomération met à disposition, au sein du bâtiment « Office des entreprises », différents espaces à destination des acteurs économiques, selon des modalités d'occupation allant de l'usage ponctuel à l'hébergement pérenne,

Considérant qu'il convient d'assurer une lecture claire, cohérente et sécurisée du cadre tarifaire applicable à l'ensemble de ces espaces,

Considérant que les usages relevant de la régie communautaire nécessitent des tarifs exprimés en toutes taxes comprises afin de faciliter l'encaissement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs applicables aux différents espaces du bâtiment « Office des entreprises » conformément au tableau ci-après :

Nature de l'espace	Type d'usage	Durée / Modalité	Tarif HT/TTC	Conditions principales
Espace coworking	Ponctuel	Demi-journée	8 € TTC	Accès services mutualisés – Régie
Espace coworking	Ponctuel	Journée	12 € TTC	Accès services mutualisés – Régie
Espace coworking	Abonnement	Mensuel	150 € TTC	Accès services mutualisés – Régie
Bureau individuel (éphémère)	Ponctuel	Heure	5 € TTC	Usage ponctuel – Régie
Bureau individuel (éphémère)	Ponctuel	Demi-journée	12 € TTC	Usage ponctuel – Régie
Bureau individuel (éphémère)	Ponctuel	Journée	20 € TTC	Usage ponctuel – Régie
Salle réunion (<10 pers)	Ponctuel	Demi-journée	25 € TTC	Usage ponctuel – Régie
Salle réunion (<10 pers)	Ponctuel	Journée	50 € TTC	Usage ponctuel – Régie
Salle réunion (>10 pers)	Ponctuel	Demi-journée	35 € TTC	Usage ponctuel – Régie
Salle réunion (>10 pers)	Ponctuel	Journée	70 € TTC	Usage ponctuel – Régie
Bureau – Pépinière	Occupation temporaire	Mensuel (€/m²)	8 € HT	Charges comprises – services indus - Convention
Bureau – Moyen terme	Temporaire	3 à 12 mois (indicatif) – Mensuel (€/m²)	10 € HT	Charges comprises – convention
Bureau – Location annuelle	Permanent	1 an et +- Mensuel (€/m²)	7 € HT	Charges en sus – convention

- De préciser que la mise à disposition des salles de réunion et des bureaux à usage ponctuel peut être consentie à titre gratuit, lorsqu'elle ne revêt pas un caractère commercial, dans les conditions appréciées par l'Agglomération.
- De préciser que l'ensemble des mises à disposition est subordonné à la signature de conventions, autorisations d'occupation temporaire ou actes de mise à disposition adaptés à la nature de l'occupation, lesquels définissent les droits et obligations des parties dans le respect du règlement intérieur du bâtiment.
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer les actes y afférents.
- De prévoir que les tarifs fixés par la présente délibération pourront être révisés ultérieurement par délibération, en fonction de l'évolution des coûts, des services proposés ou des modalités d'utilisation des espaces.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1er juin 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

